



Conseil du commerce des marchandises

**RAPPORT SUR LES AMÉLIORATIONS DU FONCTIONNEMENT
DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES ET
DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES¹**

1 INTRODUCTION

1.1. Le Conseil du commerce des marchandises (CCM ou Conseil) a commencé ses discussions sur la réforme de l'OMC en septembre 2022, conformément au mandat énoncé dans le document final de la CM12², qui donnait pour instruction au Conseil général et à ses organes subsidiaires de "diriger[] les travaux, [d']examiner[] les progrès accomplis et, selon qu'il ser[ait] approprié, [d']envisager[] les décisions qui ser[aient] soumises à la prochaine Conférence ministérielle". Le présent rapport rend compte des discussions visant à améliorer le fonctionnement du CCM et de ses 14 organes subsidiaires, qui, collectivement, mettent en œuvre l'ensemble des accords relatifs au commerce des marchandises figurant à l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC, et représentent la majorité des organes permanents de l'OMC. Il recense toutes les améliorations réalisées depuis la conclusion de la CM12 et sont fondés sur les rapports individuels établis par chacun de ces organes ou de leurs Présidents, selon le cas (voir l'annexe 1).

1.2. Le CCM a le plaisir d'indiquer qu'au total, 127 améliorations ont été apportées au fonctionnement du CCM et de ses organes subsidiaires, y compris 67 modifications qui ont été formellement adoptées par ces organes et 60 modifications pour lesquelles le Président ou le Secrétariat a pris des mesures à la suite de discussions avec les Membres. On trouvera dans le tableau 1 de la section 3 du présent document un résumé de toutes les améliorations apportées par chaque organe (voir ci-après). Ces travaux sont importants dans la mesure où le bon fonctionnement des organes permanents est une condition nécessaire pour assurer la mise en œuvre satisfaisante des Accords de l'OMC existants, y compris le mandat et les attributions de ces organes, en plus de tout autre changement de fond adopté dans le contexte des débats généraux sur la réforme de l'OMC. L'amélioration du fonctionnement des organes permanents est un processus progressif et les Membres voudront peut-être poursuivre les discussions pertinentes à l'avenir, si nécessaire, en s'appuyant sur les contributions des uns et des autres.

1.3. La section 2 du présent rapport décrit le processus suivi par le CCM dans le cadre de la mise en œuvre de ce mandat et les propositions adoptées ou recommandées par le Conseil, ainsi que le rôle joué par celui-ci à l'égard de ses 14 organes subsidiaires. La section 3 présente ensuite, par domaine ou par catégorie, les principaux résultats de ces discussions.

2 PROCESSUS ET PROPOSITIONS

2.1. Lors de la réunion formelle du Conseil des 7 et 8 juillet 2022, le Président du CCM a rappelé un document³ qui avait été établi par le Secrétariat et énumérait les résultats de la CM12, et a noté que trois éléments semblaient être liés aux travaux du Conseil du commerce des marchandises, à savoir: i) le "Programme de travail sur le commerce électronique" ([WT/MIN\(22\)/32](#)); ii) le paragraphe 24 de la "Déclaration ministérielle sur la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19 et la préparation aux pandémies futures" ([WT/MIN\(22\)/31](#)); et iii) le paragraphe 3 du document final de la CM12 ([WT/MIN\(22\)/24](#)), portant sur la réforme de l'OMC, qui concluait en indiquant ce qui suit: "Tout en réaffirmant les principes fondamentaux de l'OMC, nous envisageons des réformes pour améliorer toutes les fonctions de l'Organisation". Sur cette base, le Président a annoncé qu'il

¹ Rapport adopté à la réunion formelle du Conseil du commerce des marchandises du 30 novembre 2023.

² [WT/MIN\(22\)/24](#).

³ Voir les documents [G/C/M/143](#), sous-section 49.2, et [RD/WTO/13](#).

tiendrait des consultations bilatérales pour entendre les avis et les projets des Membres sur ces questions et a souligné que, à cet effet, sa porte restait ouverte.

2.2. Le 14 octobre 2022⁴, le Conseil s'est réuni de manière informelle pour permettre au Président de faire rapport sur les résultats de ses consultations.⁵ S'agissant de la réforme de l'OMC, le Président a indiqué que tous les Membres qu'il avait rencontrés avaient insisté sur la nécessité d'avoir un processus ouvert, inclusif, transparent et piloté par les Membres. Ceux-ci estimaient en outre que, le Conseil supervisant la plupart des Comités, il pourrait avoir un rôle important à jouer au moment d'examiner la manière d'améliorer la fonction de délibération de l'OMC. Toutefois, le Président a également noté que les Membres semblaient ne pas être d'accord sur la question de savoir si ces discussions devraient être considérées comme un processus descendant ou ascendant, une divergence de vues qui s'était également manifestée à la réunion en cours.⁶ Lors de la réunion, et afin de mieux comprendre l'état actuel des travaux des différents organes, le Président a également été invité à écrire aux Présidents des 14 organes subsidiaires pour leur demander d'établir un rapport, sous leur propre responsabilité et avec l'aide du Secrétariat, décrivant le fonctionnement actuel de leur comité, y compris les mesures prises précédemment pour améliorer leurs travaux.⁷ Enfin, les Membres ont demandé au Secrétariat d'organiser une séance d'information pour permettre aux délégations de mieux comprendre les outils numériques utilisés par le CCM et ses organes subsidiaires. Cette séance s'est tenue en décembre 2022.⁸

2.3. Les rapports du Président du CCM et des Présidents de ses 14 organes subsidiaires décrivant le fonctionnement actuel de leur organe respectif ont été distribués à la fin de 2022. À la réunion formelle du CCM des 24 et 25 novembre 2022, les Membres ont demandé au Secrétariat d'établir un document ou un résumé pour les aider à comparer les renseignements qui avaient été fournis dans ces rapports.⁹

2.4. À la réunion informelle du 31 janvier 2023¹⁰, les Présidents des 14 organes subsidiaires ont présenté leurs rapports respectifs sur le fonctionnement actuel de leur comité¹¹ et le Secrétariat a présenté une "matrice de comparaison"¹², qui a donné un aperçu général de ces rapports. Lors de cette réunion, les Membres continuaient de n'être pas d'accord sur le rôle que devait jouer le CCM en ce qui concerne les travaux de ses organes subsidiaires. Le Président a conclu en notant que, même si le CCM poursuivait ses réflexions sur les améliorations qu'il souhaiterait introduire dans son propre fonctionnement, il restait soumis à la décision de chacun des organes subsidiaires d'examiner s'ils souhaitaient améliorer leurs propres travaux, à quel moment et de quelle manière, compte tenu de la matrice de comparaison.¹³ Sur une question distincte, et à la suite d'une proposition des Membres, le Président a noté qu'il semblait y avoir convergence pour suivre des procédures écrites afin d'adopter une décision concernant l'introduction d'eAgenda pour le CCM à titre d'essai.¹⁴

2.5. À la réunion informelle du 27 février 2023¹⁵, les Membres ont examiné les domaines des travaux du CCM qui nécessitaient une amélioration et ils ont discuté du processus à suivre. Sur la base de ces discussions, le Président du CCM a élaboré une communication contenant une liste préliminaire des questions qui avaient été proposées pour examen et a invité les Membres à fournir des contributions additionnelles.¹⁶ S'agissant du rôle du CCM vis-à-vis des organes subsidiaires, il a été demandé au Président d'adresser une communication aux Présidents de ces organes pour leur

⁴ Voir l'avis de convocation dans le document [ICN/CTG/5](#) et les observations finales du Président dans le document [ICN/CTG/5/Add.1](#).

⁵ Voir le document [JOB/CTG/16](#).

⁶ Voir le document [JOB/CTG/17](#).

⁷ Voir le document [JOB/CTG/18](#).

⁸ La séance d'information sur les outils numériques de l'OMC s'est tenue en format hybride les 9 et 12 décembre 2022. Le programme de cette séance figure dans le document [ICN/CTG/6](#).

⁹ Voir le document [G/C/M/144](#) sous-section 53.2.

¹⁰ Voir l'avis de convocation dans le document [ICN/CTG/7](#) et les observations finales du Président dans les documents [ICN/CTG/7/Add.1](#) et [JOB/CTG/20](#).

¹¹ Une liste complète de ces rapports figure dans le document [JOB/CTG/19/Rev.2](#).

¹² Document [G/C/W/824](#), révisé ultérieurement par le document [G/C/W/824/Rev.1](#) pour tenir compte de nouvelles demandes des Membres.

¹³ Voir le document [JOB/CTG/20](#).

¹⁴ Cette décision a été adoptée le 10 février 2023. Voir le document [G/L/1481](#). Les mesures prises pour procéder à cet essai ont été décrites dans le document [JOB/CTG/30](#).

¹⁵ Voir l'avis de convocation dans le document [ICN/CTG/8](#).

¹⁶ Voir le document [JOB/CTG/23](#).

demander d'organiser des discussions sur le fonctionnement de leurs organes et de noter que, ultérieurement, ils seraient invités à faire rapport au CCM sur leurs discussions et à présenter les améliorations apportées, le cas échéant. Cette communication a été envoyée le 9 mars 2023.¹⁷

2.6. À la réunion informelle du 31 mars 2023¹⁸, les Membres ont été invités à réagir à la "Liste préliminaire de questions à examiner" annexée à l'avis de convocation dans le document [ICN/CTG/9](#). Sous la responsabilité du Président, un document contenant un tableau indiquant l'état d'avancement des discussions sur chacune des propositions a été distribué après la réunion.¹⁹ Dans ce document, les Membres ont également été invités à envisager l'adoption, à la réunion formelle suivante du Conseil, de trois améliorations, qui ont ensuite fait l'objet d'un accord à la réunion formelle des 3 et 4 avril 2023.²⁰

2.7. À la réunion informelle du CCM du 31 mai 2023²¹, les Membres ont été invités à se concentrer sur les questions dont il avait été souligné qu'elles nécessitaient un examen plus approfondi. À la suite de cette réunion, le tableau sur l'état d'avancement des travaux a été mis à jour pour tenir compte des principaux faits nouveaux.²² En outre, le Président a fait rapport sur l'état d'avancement des discussions à la réunion formelle des 6 et 7 juillet 2023.²³

2.8. À la réunion informelle du CCM du 19 septembre 2023²⁴, le Président a exhorté les Membres à s'efforcer de progresser autant que possible dans leurs discussions sur les questions de mise en œuvre découlant de la CM12 afin de faire rapport à la dernière réunion formelle du CCM²⁵ avant la treizième Conférence ministérielle (CM13).²⁶ À la suite de cette réunion informelle, une version actualisée du tableau indiquant l'état d'avancement des propositions a été distribuée sous la cote [JOB/CTG/37](#) et une procédure écrite a été lancée en vue d'adopter formellement cinq améliorations supplémentaires.²⁷ Aucune objection n'ayant été soulevée, les cinq propositions ont été adoptées le 2 octobre 2023 (voir le document [G/L/1490](#)).

2.9. Dans le cadre de ces discussions, le Conseil a examiné plus de 30 propositions spécifiques, y compris les propositions écrites ci-après:

- a. Fonctionnement du CCM et de ses organes subsidiaires – Communication présentée par l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay ([JOB/CTG/21/Rev.3](#));
- b. Compilation des contributions concernant le fonctionnement des comités s'occupant des marchandises – Communication présentée par le Royaume-Uni ([JOB/CTG/26/Rev.1](#)); et
- c. "Liste des questions pour lesquelles il semble y avoir un consensus pour dire qu'elles devraient être traitées dans tous les organes subsidiaires du CCM" – Communication présentée par l'Argentine ([RD/CTG/19](#)).

2.10. À sa réunion formelle du 30 novembre 2023, le CCM a adopté, à titre d'essai, quatre améliorations additionnelles (voir le document [G/L/1522](#)) et a rappelé qu'il importait de respecter les paragraphes 4 et 7 des "Lignes directrices concernant l'organisation des réunions des organes de l'OMC" (document [WT/L/106](#)) qui prévoient qu'il est souhaitable de fixer les dates des réunions formelles préalablement à l'année civile suivante et de présenter un avis écrit pour expliquer aux délégations les raisons des annulations ou reports des réunions.

¹⁷ Voir le document [JOB/CTG/24](#).

¹⁸ Voir les documents [ICN/CTG/9/Add.1](#) et [ICN/CTG/9/Suppl.1](#), et [JOB/CTG/27](#).

¹⁹ Voir le document [JOB/CTG/27](#).

²⁰ Voir les documents [JOB/CTG/27](#) et [G/C/M/145](#), para. 7.92.

²¹ Convoquée dans le document [ICN/CTG/10](#).

²² Voir le document [JOB/CTG/32](#).

²³ Voir le document [G/C/M/146](#), section 4.

²⁴ Convoquée dans le document [ICN/CTG/12](#).

²⁵ Prévues pour les 30 novembre et 1^{er} décembre 2023.

²⁶ Prévues du 26 au 29 février 2024.

²⁷ Voir le document [JOB/CTG/38](#).

2.11. Le processus suivi par chacun des organes subsidiaires du CCM, avec les liens vers les propositions écrites communiquées par les Membres, est décrit dans leurs rapports, tels qu'ils sont présentés dans l'annexe 1 ci-après.

3 AMÉLIORATIONS DU FONCTIONNEMENT DU CCM ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

3.1 Aperçu général

3.1. Suite au processus susmentionné, le CCM est convenu de mettre en œuvre 22 modifications en vue d'améliorer son fonctionnement, dont 9 ont été adoptées au moyen de décisions formelles et 13 pour lesquelles le Secrétariat a apporté des modifications concernant la manière dont il soutient les travaux du Conseil après des discussions avec les Membres. En outre, les 14 organes subsidiaires du CCM sont convenus de 99 améliorations additionnelles, qui s'ajoutent au total de 127 modifications apportées globalement par les 15 organes dont il est question dans le présent rapport. Le nombre d'améliorations apportées spécifiquement par chacun de ces organes est résumé dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1. Nombre total de modifications mises en œuvre par le CCM et ses organes subsidiaires

Organe de l'OMC	Améliorations convenues par voie de discussions formelles	Autres améliorations	Nombre total d'améliorations
1. Conseil du commerce des marchandises (CCM), y compris améliorations horizontales	13	14	27
2. Comité de l'agriculture	2	8	10
3. Comité des pratiques antidumping	5	-	5
4. Comité de l'évaluation en douane	6	-	6
5. Comité des licences d'importation	6	7	13
6. Comité de l'accès aux marchés (CAM)	3	9	12
7. Comité des règles d'origine (CRO)	7	-	7
8. Comité des sauvegardes	5	-	5
9. Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)	-	6	6
10. Comité des subventions et des mesures compensatoires (SMC)	5	-	5
11. Comité des obstacles techniques au commerce (OTC)	3	1	4
12. Comité de la facilitation des échanges	2	6	8
13. Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)	3	-	3
14. Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information	2	9	11
15. Groupe de travail des entreprises commerciales d'État	5	-	5
Nombre global d'améliorations	67	60	127

3.2 Types d'améliorations apportées

3.2. Les améliorations apportées au fonctionnement du CCM et de ses organes subsidiaires peuvent être classées dans les six domaines ou catégories qui ont été utilisés par la plupart de ces organes lors de l'examen des propositions. La présente section donne un aperçu des améliorations apportées dans ces domaines par chacun des 15 organes dont il est question dans le présent rapport. Les tableaux ne devraient pas être considérés comme un inventaire des pratiques actuellement appliquées par tous ces organes mais plutôt comme une liste des modifications convenues ou mises en œuvre depuis la conclusion de la CM12 (c'est-à-dire que certains organes mettaient déjà en œuvre ces mesures). Vu que certaines des modifications décrites dans les rapports présentés

relevaient de plusieurs de ces catégories, elles ont été répétées dans les sections pertinentes afin d'avoir une vue d'ensemble de chaque domaine. Enfin, il convient de noter que la mise en œuvre de certaines des mesures qui ont été approuvées ou demandées dans ces organes est soumise à des contraintes budgétaires.

3.2.1 Assistance aux délégués

3.3. Les améliorations suivantes ont été apportées par le CCM et ses organes subsidiaires en vue d'aider les délégués à mieux participer aux travaux de ces organes.

Tableau 2. Améliorations visant à assister les délégués

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
1. Conseil du commerce des marchandises (CCM)	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat a élaboré et distribué un projet d'exposé sur le fonctionnement du CCM, qui sera présenté aux délégués auprès du CCM après la CM13 et avant la première réunion formelle de l'année. Compte tenu des observations reçues des Membres, le Secrétariat a élaboré de nouvelles pages du site Web de l'OMC qui servent de manuel explicatif des travaux du CCM et de tous ses organes subsidiaires.²⁸ Certains des contenus sont réservés aux Membres.
2. Comité de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Séances d'introduction régulières sur le fonctionnement du Comité: à partir de novembre 2023, le Secrétariat organisera une séance d'introduction annuelle sur le fonctionnement du Comité à l'intention des nouveaux délégués chargés de l'agriculture en poste à Genève et dans les capitales, en mode hybride. Élaboration d'un manuel pour les délégués sur la préparation et le suivi des réunions du Comité: le Secrétariat a mis à jour la page Web du Comité pour centraliser tous les renseignements et explications nécessaires ainsi que les liens vers les documents du Comité, afin de faciliter la participation des délégués aux réunions. Le Secrétariat élabore, en collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), un manuel pour les délégués sur la participation au Comité de l'agriculture. Actualisation des directives pour une utilisation efficace du système AG-IMS: certains manuels d'utilisation ont été mis à disposition sous l'onglet "Aide", et le Secrétariat travaille à l'élaboration d'autres supports de formation sur l'AG-IMS.
3. Comité des pratiques antidumping	<ul style="list-style-type: none"> Des séances de formation sur le fonctionnement des Comités se tiendront deux fois par an, la première d'entre elles ayant eu lieu en septembre 2023. Les exposés présentés à cette occasion et l'enregistrement audio de ces séances seront mis à disposition des Membres sur les pages Web spécifiques de l'OMC.
4. Comité de l'évaluation en douane	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat organisera, au moins une fois par an, des séances d'introduction sur les travaux du Comité, en mode hybride. Les supports de formation utilisés lors de ces séances seront ensuite mis à disposition sur le site Web que l'OMC est en train de mettre à jour. Le Secrétariat élaborera un projet de manuel décrivant les principaux aspects procéduraux et de fond des travaux du Comité pour examen par ce dernier. La version définitive final sera publiée sur le site Web de l'OMC que le Secrétariat est en train de mettre à jour.
5. Comité des licences d'importation	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat continuera de tenir des ateliers annuels en présentiel sur les procédures de licences d'importation et les notifications, à l'intention des participants en poste dans les capitales de Membres de l'OMC ayant droit à une assistance technique. Le Secrétariat présentera un exposé annuel à l'intention des nouveaux délégués sur le fonctionnement du Comité et de l'Accord sur les licences d'importation, de manière à coïncider avec l'une de ses réunions. Le Secrétariat a ajouté une nouvelle section au site Web de l'OMC, qui se présente comme un manuel expliquant les travaux du Comité et qui regroupe sur une seule page tous les outils numériques utilisés par ce dernier. Le Secrétariat a conçu un module d'apprentissage en ligne sur les licences d'importation, qui a été mis à la disposition du grand public.

²⁸ [Page Web de l'OMC / L'OMC / Liste des organes de l'OMC.](#)

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
6. Comité de l'accès aux marchés (CAM)	<ul style="list-style-type: none"> • À sa première réunion informelle de l'année, le Secrétariat prévoira de faire un exposé sur le fonctionnement du Comité de l'accès aux marchés à l'intention des délégués. • Le Secrétariat a commencé à envoyer des rappels pour les notifications en suspens concernant les restrictions quantitatives et les notifications destinées à la base de données intégrées (BDI) aux adresses électroniques des délégués qui se sont inscrits sur E-Registration pour suivre les travaux du CAM, en plus de l'adresse électronique générale de la mission. • Le Secrétariat a ajouté une nouvelle section au site Web de l'OMC, qui se présente comme un manuel expliquant les travaux du CAM et qui regroupe également sur une seule page tous les outils numériques utilisés par le Comité. • Le Secrétariat créera une fiche d'information sur les restrictions quantitatives qui sera mise en ligne. • Après la création de la nouvelle page Web du CAM, le Secrétariat rédigera une brève description des outils numériques du CAM qui sera mise en ligne.
7. Comité des règles d'origine (CRO)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séances d'introduction périodiques sur l'utilisation des règles d'origine dans le commerce international et sur les instruments juridiques de l'OMC qui s'y rapportent, avec des renseignements actualisés sur les différents piliers des travaux du CRO. • Élaboration d'un manuel décrivant les principaux aspects procéduraux et de fond des travaux du Comité. Ce manuel a déjà été établi et est disponible dans une section spécifique du portail sur les règles d'origine du site Web de l'OMC décrivant le fonctionnement du Comité des règles d'origine (accessible uniquement aux utilisateurs autorisés).
8. Comité des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> • Des séances de formation sur le fonctionnement des Comités se tiendront deux fois par an, la première d'entre elles ayant eu lieu en octobre 2023. Les exposés présentés à cette occasion et l'enregistrement audio de ces séances seront mis à disposition des Membres sur les pages Web spécifiques de l'OMC.
9. Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation de séances d'introduction périodiques sur le Comité SPS à l'intention des nouveaux délégués. Depuis juin 2022, une séance d'introduction à l'intention de délégués s'est tenue le 13 mars 2023, et une autre le 18 septembre 2023. • Élaboration d'une fiche contenant les renseignements pertinents pour les nouveaux délégués SPS.
10. Comité des subventions et des mesures compensatoires (SMC)	<ul style="list-style-type: none"> • Des séances de formation sur le fonctionnement des Comités se tiendront deux fois par an, la première d'entre elles étant prévue en septembre 2023 [reportée au mois d'octobre pour des raisons logistiques]. Les exposés présentés à cette occasion et l'enregistrement audio de ces séances seront mis à disposition des Membres sur les pages Web spécifiques de l'OMC.
11. Comité des obstacles techniques au commerce (OTC)	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information du Secrétariat. Une réunion d'information générale a été tenue le 19 septembre, accompagnée d'une note d'information pour les délégués OTC; une seconde réunion portant sur le processus d'examen triennal aura lieu le 6 novembre.
12. Comité de la facilitation des échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séances d'introduction périodiques deux fois par an sur l'AFE et la base de données sur l'AFE, avec des renseignements actualisés sur les travaux du Comité. • Élaboration d'un manuel décrivant les principaux aspects procéduraux et de fond des travaux du Comité. Un aperçu sera communiqué aux Membres à l'avance. • Organisation de séances de renforcement des capacités sur les notifications au titre de l'AFE sur une base annuelle, dans le cadre de réunions informelles. Des séances supplémentaires seront organisées sur une base <i>ad hoc</i>, comme les Membres l'ont demandé. La participation des fonctionnaires en poste dans les capitales aux séances sera envisagée.
13. Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat de l'OMC organisera des séances d'introduction sur l'Accord sur les MIC et sur le fonctionnement du Comité à l'intention des délégués en poste à Genève et dans les capitales. La première séance de formation se tiendra au second semestre de 2023.

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
14. Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Soutien pour que le Secrétariat organise des séances d'introduction régulières sur les travaux déjà accomplis dans le cadre du Comité, avec des renseignements actualisés sur les travaux en cours. Soutien en faveur de l'élaboration par le Secrétariat d'un manuel décrivant les principaux aspects procéduraux et fondamentaux des travaux du Comité. Proposition adoptée par le Comité concernant la prolongation du délai minimum pour la distribution de l'aérogramme (avis de convocation) et de la liste des points de l'ordre du jour proposés à 15 jours avant chaque réunion formelle, au lieu de la pratique antérieure de 10 jours.
15. Groupe de travail des entreprises commerciales d'État	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat organisera une formation hybride pertinente à l'automne/hiver 2023, en mettant l'accent sur la manière de respecter les prescriptions en matière de notification au titre de l'article XVII:4 a) du GATT de 1994 et du paragraphe 1 du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994.

3.2.2 Planification et organisation des réunions

3.4. Les améliorations suivantes ont été apportées par le CCM et ses organes subsidiaires en vue d'améliorer la planification et l'organisation des réunions.

Tableau 3. Améliorations de la planification et de l'organisation des réunions

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
Horizontales, à l'échelle de l'OMC	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat a élaboré et mis en place un nouveau calendrier des réunions, disponible sur une nouvelle page du site Web de l'OMC.²⁹ Un mécanisme d'alerte concernant les dates clés des réunions est en cours d'élaboration et sera mis en place dans les mois à venir sur la plate-forme électronique pour les délégués.
1. Conseil du commerce des marchandises (CCM)	<ul style="list-style-type: none"> Les 3 et 4 avril 2023, le CCM est convenu de porter à 15 jours civils au moins avant la réunion la date limite pour demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour, afin de laisser aux délégations plus de temps pour se préparer à chaque réunion. À la demande des Membres, l'ancien Président du CCM a envoyé à la Présidente du Conseil général une communication l'informant des préoccupations soulevées et des problèmes rencontrés par les délégations lorsque les dates des réunions étaient modifiées après leur annonce. Il a également présenté les suggestions des Membres: i) fixer les dates de toutes les réunions sur une base annuelle, y compris celles du Conseil général; et ii) exiger de chaque organe modifiant une date de réunion qu'il explique par écrit aux Membres les raisons de ce changement. Le 30 novembre 2023, le CCM a rappelé qu'il importait de respecter les paragraphes 4 et 7 des "Lignes directrices concernant l'organisation des réunions des organes de l'OMC" (document WT/L/106) qui prévoient qu'il est souhaitable de fixer les dates des réunions formelles préalablement à l'année civile suivante et de présenter un avis écrit pour expliquer aux délégations les raisons des annulations ou reports des réunions. Le 30 novembre 2023, le CCM est convenu de prier le Secrétariat d'incorporer une série de modifications à l'aérogramme, y compris sa mise en page et sa police, des renseignements sur les arrangements logistiques, la conduite de la réunion et l'ordre du jour proposé. Voir le document G/L/1522.
2. Comité des pratiques antidumping	<ul style="list-style-type: none"> Les semaines de printemps et d'automne consacrées aux réunions ordinaires et aux réunions formelles extraordinaires du Comité pour l'année suivante seront proposées dans les projets d'ordres du jour annotés des réunions d'octobre. Utilisation des fonctionnalités suivantes du système eAgenda: <ul style="list-style-type: none"> i) mise en ligne des déclarations des Membres; et ii) facilitation de l'accès aux documents pertinents pour les réunions. <p>Ces fonctionnalités seront mises à disposition dans le cadre d'un essai qui commencera lors des réunions du printemps 2024 des Comités chargés des règles et se terminera lors de celles du printemps 2025. Ce point sera réexaminé lors des réunions du printemps 2025 des Comités chargés des règles afin de décider de la prolongation de la période d'essai ou de l'utilisation, à titre permanent, de ces fonctionnalités ou de toute autre fonctionnalité convenue du système de l'e-agenda.</p>

²⁹ [OMC | Calendrier des réunions et événements de l'OMC - Calendrier](#).

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
3. Comité de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité est convenu d'avancer le calendrier pour la publication de l'aérogamme de rappel et la clôture de l'ordre du jour, de 35 et 15 jours calendaires avant la date de la réunion respectivement, ce qui a ménagé davantage de temps aux délégations pour les préparatifs. Voir le document G/AG/1/Add.1.
4. Comité de l'évaluation en douane	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat diffusera un projet d'ordre du jour un mois avant les réunions formelles et l'ordre du jour définitif clôturera 15 jours avant celles-ci. Le Secrétariat diffusera, dans la mesure du possible, tous les documents et supports de présentation liés à l'ordre du jour avant les réunions. Le Secrétariat diffusera un ordre du jour annoté avant les réunions formelles du Comité.
5. Comité des licences d'importation	<ul style="list-style-type: none"> Chaque fois que cela est possible, les réunions du Comité continueront d'être programmées de manière à éviter les chevauchements avec d'autres réunions, et en particulier avec celles auxquelles assistent les mêmes délégués. Le Secrétariat fournira une explication écrite en cas d'annulation ou de report d'une réunion, selon les besoins. Le Secrétariat établira un ordre du jour annoté pour les réunions formelles, avec des liens vers les documents électroniques pour la réunion. Les documents ICN (avis de convocation à une réunion informelle) sont utilisés pour convoquer les réunions informelles du Comité depuis 2023. Le Comité avait depuis un certain temps pour pratique de faire distribuer sous la responsabilité de la Présidence des résumés écrits des réunions informelles. Depuis 2023, ces résumés sont distribués en tant que documents de la série ICN.
6. Comité de l'accès aux marchés (CAM)	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat fournira une explication écrite en cas d'annulation ou de report d'une réunion, selon les besoins. Le Comité a adopté une décision visant à étendre le délai prévu pour la clôture de l'ordre du jour, qui est désormais de 15 jours civils au moins avant la date de la réunion formelle, afin de laisser aux délégations plus de temps pour se préparer à chaque réunion. Voir le document G/MA/411.
7. Comité des règles d'origine (CRO)	<ul style="list-style-type: none"> Inclusion systématique des hyperliens vers les documents mentionnés dans les aérogrammes et tout autre document distribué aux Membres. Introduction d'un e-Agenda dans le contexte du Comité des règles d'origine. Maintien du format hybride des réunions (en présentiel et à distance), à moins qu'une décision contraire ne soit prise concernant l'ensemble de l'OMC. Distribution de tout rapport oral présenté par le Président ou le Secrétariat, en particulier pendant les réunions informelles, et qui pourrait fournir des renseignements utiles aux délégations.
8. Comité des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> Les semaines de printemps et d'automne consacrées aux réunions ordinaires et aux réunions formelles extraordinaires du Comité pour l'année suivante seront proposées dans les projets d'ordres du jour annotés des réunions d'octobre. Utilisation des fonctionnalités suivantes du système eAgenda: <ul style="list-style-type: none"> i) mise en ligne des déclarations des Membres; et ii) facilitation de l'accès aux documents pertinents pour les réunions. <p>Ces fonctionnalités seront mises à disposition dans le cadre d'un essai qui commencera lors des réunions du printemps 2024 des Comités chargés des règles et se terminera lors de celles du printemps 2025. Ce point sera réexaminé lors des réunions du printemps 2025 des Comités chargés des règles afin de décider de la prolongation de la période d'essai ou de l'utilisation, à titre permanent, de ces fonctionnalités ou de toute autre fonctionnalité convenue du système de l'e-agenda.</p>
9. Comité des subventions et des mesures compensatoires (SMC)	<ul style="list-style-type: none"> Les semaines de printemps et d'automne consacrées aux réunions ordinaires et aux réunions formelles extraordinaires du Comité pour l'année suivante seront proposées dans les projets d'ordres du jour annotés des réunions d'octobre. Utilisation des fonctionnalités suivantes du système eAgenda: <ul style="list-style-type: none"> i) mise en ligne des déclarations des Membres; et ii) facilitation de l'accès aux documents pertinents pour les réunions. <p>Ces fonctionnalités seront mises à disposition dans le cadre d'un essai qui commencera lors des réunions du printemps 2024 des Comités chargés des règles et se terminera lors de celles du printemps 2025. Ce point sera réexaminé lors des réunions du printemps 2025 des Comités chargés des règles afin de décider de la prolongation de la période d'essai ou de l'utilisation, à titre permanent, de ces fonctionnalités ou de toute autre fonctionnalité convenue du système de l'e-agenda.</p>

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
10. Comité des obstacles techniques au commerce (OTC)	<ul style="list-style-type: none"> Projets d'ordres du jour annotés pour les réunions informelles (à titre d'essai). Le premier projet d'ordre du jour annoté pour une réunion informelle a été distribué pour la réunion informelle du Comité du 3 octobre (JOB/TBT/513). Lignes directrices des modérateurs pour l'organisation de séances thématiques sur les OTC.
11. Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Soutien en faveur de la tenue de sessions spécifiques/conjointes concernant les questions transversales sur une base <i>ad hoc</i> selon les besoins.
12. Groupe de travail des entreprises commerciales d'État	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail conviendra des dates des deux réunions formelles de chaque année lors de la réunion d'automne de l'année précédente. Pour chaque réunion formelle du Groupe de travail, l'aérogamme final sera publié 15 jours avant la réunion ou, si ce n'est pas un jour ouvrable à l'OMC, le jour ouvrable précédent.

3.2.3 Conduite des réunions formelles

3.5. Les améliorations ci-après ont été apportées par le CCM et ses organes subsidiaires en vue d'améliorer la conduite des réunions formelles.

Tableau 4. Améliorations de la conduite des réunions formelles

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
Horizontales, à l'échelle de l'OMC	<ul style="list-style-type: none"> Dans les mois à venir, le Secrétariat mettra en œuvre une solution horizontale permettant de faire en sorte que toutes les références à des documents (cotes de document) incluent un hyperlien pointant vers Documents en ligne. En outre, l'outil Documents en ligne sera modifié afin de faciliter la recherche de documents par l'organe de l'OMC correspondant.
1. Conseil du commerce des marchandises (CCM)	<ul style="list-style-type: none"> Les 3 et 4 avril 2023, le CCM est convenu de donner pour instruction au Secrétariat d'inclure une nouvelle sous-section dans l'ordre du jour afin de différencier les nouvelles préoccupations commerciales et de les placer avant les préoccupations commerciales déjà soulevées. Il a été noté que l'introduction d'eAgenda, qui permettait aux Membres de communiquer leurs déclarations, avait permis de résoudre les problèmes signalés par les Membres au sujet de la production des comptes rendus des réunions. Il a été noté que l'introduction d'eAgenda, qui permettait au Président et au Secrétariat de communiquer leurs déclarations après la réunion, avait également permis de résoudre les problèmes signalés par les Membres au sujet de la prompte disponibilité de cet élément d'information. Le 2 octobre 2023, le Conseil du commerce des marchandises est convenu, par voie de procédure écrite, d'adopter, à titre d'essai, l'utilisation d'un ordre du jour annoté pour sa réunion formelle du 30 novembre 2023. Voir le document G/L/1490. Le 30 novembre 2023, le CCM est convenu de prier le Président de produire un document de "suivi" qui regroupera de manière concise les prochaines étapes convenues et les mesures que devront prendre les délégations en vue de la prochaine réunion formelle. Voir le document G/L/1522. Le 2 octobre 2023, le CCM est convenu, par voie de procédure écrite, que les documents munis d'une cote devront être distribués assez longtemps avant les réunions pour en permettre la traduction et la mise à disposition sur Documents en ligne afin de laisser aux délégations suffisamment de temps pour se préparer aux réunions du Conseil. Voir le document G/L/1490. Le 2 octobre 2023, le CCM est convenu, par voie de procédure écrite, que les Membres et le Secrétariat doivent être encouragés à faire en sorte que tous les exposés soient distribués et mis à disposition en ligne (c'est-à-dire dans un document de la série RD/CTG/-) à l'avance, afin de laisser aux délégations suffisamment de temps pour se préparer aux réunions du Conseil. Voir le document G/L/1490.
2. Comité de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Introduction d'un ordre du jour annoté: à sa réunion formelle des 27 et 28 juin 2023, le Comité a approuvé l'utilisation d'un ordre du jour annoté pour ses réunions, suivant le projet établi par le Secrétariat dans le document RD/AG/112.

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
	<ul style="list-style-type: none"> Inclusion d'hyperliens pour télécharger les documents de référence mentionnés: cette pratique a été appliquée à tous les documents du Comité dans la mesure du possible.
3. Comité des pratiques antidumping	<ul style="list-style-type: none"> Il convient de fournir des comptes rendus, rédigés au style indirect, comme actuellement, dès que possible après les réunions, sans concessions sur la qualité des comptes rendus établis. Une fois achevés, les comptes rendus seront distribués aux Membres avant même que les délais impartis pour les réponses écrites aux questions écrites soient passés. Si ces réponses aux questions sont présentées dans les délais mais après la distribution des comptes rendus, un addendum aux comptes rendus sera distribué. Afin de faciliter ce processus, les Membres sont encouragés à fournir sans délai leurs déclarations écrites au Secrétariat après les réunions. Le Secrétariat peut continuer d'étudier des outils d'intelligence artificielle pour produire des comptes rendus à mesure que de meilleurs dispositifs deviennent disponibles. Les résumés actuels des réunions formelles, publiés sous forme de nouvelles, comme approuvé par les présidences des Comités, continueront d'être établis par le Secrétariat.
4. Comité des licences d'importation	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat établira un ordre du jour annoté pour les réunions formelles, avec des liens vers les documents électroniques pour la réunion.
5. Comité de l'accès aux marchés (CAM)	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité a adopté une décision visant à étendre le délai prévu pour la clôture de l'ordre du jour, qui est désormais de 15 jours civils au moins avant la date de la réunion formelle, afin de laisser aux délégations plus de temps pour se préparer à chaque réunion (voir le document G/MA/411). Le Comité a adopté une décision visant à donner pour instruction au Secrétariat d'inclure une nouvelle sous-section dans l'ordre du jour des réunions formelles du CAM de manière à séparer les "nouvelles" préoccupations commerciales en les plaçant avant les préoccupations commerciales "soulevées précédemment" (voir le document G/MA/411).
6. Comité des règles d'origine (CRO)	<ul style="list-style-type: none"> Distribuer un ordre du jour annoté avant les réunions formelles du CRO décrivant chaque point de l'ordre du jour et fournissant un contexte pertinent pour aider les délégations à se préparer.
7. Comité des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> Il convient de fournir des comptes rendus, rédigés au style indirect, comme actuellement, dès que possible après les réunions, sans concessions sur la qualité des comptes rendus établis. Une fois achevés, les comptes rendus seront distribués aux Membres avant même que les délais impartis pour les réponses écrites aux questions écrites soient passés. Si ces réponses aux questions sont présentées dans les délais mais après la distribution des comptes rendus, un addendum aux comptes rendus sera distribué. Afin de faciliter ce processus, les Membres sont encouragés à fournir sans délai leurs déclarations écrites au Secrétariat après les réunions. Le Secrétariat peut continuer d'étudier des outils d'intelligence artificielle pour produire des comptes rendus à mesure que de meilleurs dispositifs deviennent disponibles. Les résumés actuels des réunions formelles, publiés sous forme de nouvelles, comme approuvé par les présidences des Comités, continueront d'être établis par le Secrétariat.
8. Comité des subventions et des mesures compensatoires (SMC)	<ul style="list-style-type: none"> Il convient de fournir des comptes rendus, rédigés au style indirect, comme actuellement, dès que possible après les réunions, sans concessions sur la qualité des comptes rendus établis. Une fois achevés, les comptes rendus seront distribués aux Membres avant même que les délais impartis pour les réponses écrites aux questions écrites soient passés. Si ces réponses aux questions sont présentées dans les délais mais après la distribution des comptes rendus, un addendum aux comptes rendus sera distribué. Afin de faciliter ce processus, les Membres sont encouragés à fournir sans délai leurs déclarations écrites au Secrétariat après les réunions. Le Secrétariat peut continuer d'étudier des outils d'intelligence artificielle pour produire des comptes rendus à mesure que de meilleurs dispositifs deviennent disponibles. Les résumés actuels des réunions formelles, publiés sous forme de nouvelles, comme approuvé par les présidences des Comités, continueront d'être établis par le Secrétariat.
9. Comité des obstacles techniques au commerce (OTC)	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'eAgenda pour tous les points de l'ordre du jour. Auparavant, le Comité OTC ne s'en servait que pour l'examen des préoccupations commerciales spécifiques (PCS). La version étendue d'eAgenda est déjà opérationnelle en vue de la réunion formelle du Comité OTC prévue les 8-10 novembre.
10. Comité de la facilitation des échanges	<ul style="list-style-type: none"> Distribution par le Secrétariat d'un ordre du jour annoté avant les réunions formelles du Comité, 10 jours avant la réunion. Ce document pourrait décrire chacun des points de l'ordre du jour et fournir le contexte pertinent afin d'aider les délégations à se préparer.

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
	<ul style="list-style-type: none"> Distribution par le Secrétariat des documents portant une cote assez longtemps avant les réunions pour en permettre la traduction et la mise à disposition sur Documents en ligne (référence: JOB/CTG/32, point f.1.1). Tant les Membres que le Secrétariat feront tout leur possible pour faire en sorte que tous les exposés soient distribués et mis à disposition en ligne (dans la série de documents RD) avant les réunions (référence: JOB/CTG/32, point f.1.2). Distribution par le Secrétariat des déclarations ou des rapports écrits du Président lorsque cela peut être utile ou lorsque cela est demandé par les délégations.
11. Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)	<ul style="list-style-type: none"> Les Membres ont décidé qu'à compter de la réunion ordinaire d'automne 2023 du Comité, les comptes rendus seraient établis en style verbatim, à titre d'essai. Le Président distribuera un résumé factuel des réunions du Comité, à titre d'essai, et ce dès la réunion ordinaire du Comité d'automne 2023.
12. Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Proposition adoptée par le Comité concernant la prolongation du délai minimum pour la distribution de l'aérogramme (avis de convocation) et de la liste des points de l'ordre du jour proposés à 15 jours avant chaque réunion formelle, au lieu de la pratique actuelle de 10 jours. Soutien pour que le Secrétariat distribue tous les exposés et remarques les accompagnant après les réunions informelles et formelles. Soutien en faveur de la distribution par le Secrétariat des documents, y compris de recherche et d'analyse, le plus tôt possible avant les réunions. Soutien en faveur de l'inclusion par le Secrétariat d'hyperliens vers les documents et références mentionnés dans les documents.
13. Groupe de travail des entreprises commerciales d'État	<ul style="list-style-type: none"> Le délai nécessaire pour produire des comptes rendus sera raccourci.

3.2.4 Conduite des réunions informelles

3.6. Les améliorations ci-après ont été apportées par le CCM et ses organes subsidiaires en vue d'améliorer la conduite des réunions informelles.

Tableau 5. Améliorations de la conduite des réunions informelles

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
1. Conseil du commerce des marchandises (CCM)	<ul style="list-style-type: none"> Le 30 novembre 2023, en vue d'améliorer la transparence et de favoriser une meilleure inclusion des délégations qui ne peuvent pas assister aux réunions informelles, le CCM est convenu de prier le Président de distribuer régulièrement un rapport de synthèse après les réunions informelles du CCM, sous sa propre responsabilité, sur le fondement de certains principes. Voir le document G/L/1522.
2. Comité de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de documents portant une cote ICN pour convoquer les réunions informelles: le Secrétariat a commencé à utiliser les cotes ICN/AG/ pour distribuer les avis de convocation des réunions informelles. Distribution des rapports du Président sur les réunions informelles du Comité avant la réunion formelle: les rapports du Président sur les réunions informelles du Comité sont dorénavant communiqués aux Membres à l'avance. Lorsque des réunions informelles ont lieu presque en continu avec une réunion formelle, il est fait en sorte, dans la mesure du possible, que les Membres reçoivent un exemplaire du rapport du Président sur la réunion informelle au moment où il est présenté à la réunion formelle.
3. Comité des licences d'importation	<ul style="list-style-type: none"> Les documents ICN (avis de convocation à une réunion informelle) sont utilisés pour convoquer les réunions informelles du Comité depuis 2023. Le Comité avait depuis un certain temps pour pratique de faire distribuer sous la responsabilité de la Présidence des résumés écrits des réunions informelles. Depuis 2023, ces résumés sont distribués en tant que documents de la série ICN.
4. Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de la cote de document ICN pour les communications du Président convoquant des réunions informelles. Depuis mars 2023, la cote de document ICN est utilisée pour convoquer des réunions informelles.
5. Comité des obstacles techniques au commerce	<ul style="list-style-type: none"> Projets d'ordre du jour annoté pour les réunions informelles (à titre d'essai). Voir tableau 3 plus haut.

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
6. Comité de la facilitation des échanges	<ul style="list-style-type: none"> Distribution par le Secrétariat des déclarations ou des rapports écrits de la Présidence lorsque cela peut être utile ou lorsque cela est demandé par les délégations.
7. Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Soutien en faveur de la distribution par le Secrétariat des éventuels rapports oraux du Président et du Secrétariat après les réunions informelles. Soutien pour que le Secrétariat distribue tous les exposés et remarques les accompagnant après les réunions informelles et formelles. Soutien en faveur de la distribution par le Secrétariat des documents, y compris de recherche et d'analyse, le plus tôt possible avant les réunions. Soutien en faveur de la distribution par le Secrétariat des rapports résumés factuels des réunions informelles du Président.

3.2.5 Outils numériques

3.7. Les améliorations ci-après ont été apportées par le CCM et ses organes subsidiaires en vue d'améliorer les outils numériques qu'ils utilisent dans leurs travaux.

Tableau 6. Améliorations des outils numériques

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
Horizontales, à l'échelle de l'OMC	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien de la possibilité de participer aux réunions à distance recueille un large soutien. Toutefois, il a été noté qu'il s'agissait d'une question horizontale dépassant le mandat du CCM et dépendant du budget global de l'Organisation. Le Secrétariat introduira une nouvelle fonctionnalité sur le Portail des notifications, qui permettra aux Membres de présenter leurs notifications. Au cas où des systèmes en ligne dédiés existeraient déjà pour un organe, la plate-forme redirigerait les délégués vers ces systèmes. En outre, le système fournira aux Membres davantage de renseignements concernant l'état d'avancement du traitement de leurs notifications (c'est-à-dire depuis leur réception jusqu'à leur distribution officielle). Le Secrétariat cherche actuellement à savoir ce que les dernières technologies pourraient apporter pour améliorer la fonction de recherche dans les différents domaines (par exemple, Documents en ligne, la page Web de l'OMC, etc.) d'une manière qui réponde aux besoins des Membres. Il a aussi noté que cela avait des incidences budgétaires. Le Secrétariat mettra en œuvre une nouvelle plate-forme électronique pour les délégués dans le cadre du Système d'enregistrement électronique, qui centralisera la gestion des options disponibles pour les utilisateurs sur la plupart des systèmes de l'OMC. Le Secrétariat a répondu à une demande des Membres visant à améliorer la cohérence des pages du site Web de l'OMC concernant le CCM et ses organes subsidiaires, en créant de nouvelles pages spécifiques (voir le tableau 2 plus haut). Dans la mesure du possible, tous les nouveaux systèmes seraient mis au point par le Secrétariat sous la forme de plates-formes "adaptées aux appareils mobiles".
1. Conseil du commerce des marchandises	<ul style="list-style-type: none"> Le 10 février 2023, le CCM est convenu, par voie de procédure écrite, d'une décision sur l'"Introduction d'eAgenda dans les travaux du CCM à titre d'essai". Voir le document G/L/1481. Les 3 et 4 avril 2023, le CCM est convenu d'intégrer les données du Conseil relatives aux préoccupations commerciales dans la base de données sur les préoccupations commerciales, sous réserve des contraintes budgétaires. Le 2 octobre 2023, le CCM est convenu, par voie de procédure écrite, qu'il tiendrait périodiquement une séance informelle afin de permettre au Secrétariat de donner une brève présentation des outils numériques de l'OMC qui sont pertinents pour les travaux du CCM et ses organes subsidiaires et pour donner aux Membres une possibilité supplémentaire de faire un retour et formuler des suggestions en vue d'une éventuelle amélioration de ces outils. Ces séances informelles auront lieu chaque année et, dans la mesure du possible, seront organisées de manière à coïncider avec la première réunion formelle du CCM de l'année. Voir le document G/L/1490.

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • Le 2 octobre 2023, le CCM est convenu, par voie de procédure écrite, de changer l'option par défaut pour les déclarations dans eAgenda. À moins que le Membre choisisse de ne pas le faire, les déclarations que les Membres téléchargeront dans l'eAgenda du CCM seront automatiquement mises à la disposition de tous les Membres après la réunion (c'est-à-dire une fois expiré le délai prévu pour leur inclusion). Voir le document G/L/1490. • Le 30 novembre 2023, le CCM est convenu de prier le Secrétariat d'inclure des renseignements additionnels concernant les réunions précédentes et futures, y compris des hyperliens renvoyant aux documents voulus. Voir le document G/L/1522.
2. Comité de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations de l'AG-IMS: le Secrétariat a apporté deux améliorations au système AG-IMS en 2023, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> i) un outil en ligne pour le Questionnaire sur la concurrence à l'exportation, permettant de communiquer les réponses des Membres, d'extraire des données et de présenter des rapports; et ii) une première tranche de la base de données sur le soutien interne, permettant d'extraire des rapports sur les trois catégories "exemptées" – catégorie verte, programmes de développement (article 6:2) et catégorie bleue – à la fois dans la monnaie notifiée et en USD.
3. Comité des pratiques antidumping	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des fonctionnalités suivantes du système d'eAgenda: <ul style="list-style-type: none"> i) mise en ligne des déclarations des Membres; et ii) facilitation de l'accès aux documents pertinents pour les réunions. <p>Ces fonctionnalités seront mises à disposition dans le cadre d'un essai qui commencera lors des réunions du printemps 2024 des Comités chargés des règles et se terminera lors de celles du printemps 2025. Ce point sera réexaminé lors des réunions des Comités chargés des règles du printemps 2025 afin de décider de la prolongation de la période d'essai ou de l'utilisation, à titre permanent, de ces fonctionnalités ou de toute autre fonctionnalité convenue du système de l'eAgenda.</p>
4. Comité de l'évaluation en douane	<ul style="list-style-type: none"> • La plate-forme eAgenda a été adoptée pour être utilisée dans le cadre des réunions formelles du Comité.
5. Comité de l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de faciliter les travaux des délégués et d'améliorer l'accès aux renseignements après une réunion, le Comité a adopté une décision visant à changer l'option par défaut concernant les déclarations dans son eAgenda pour qu'elles soient automatiquement mises à la disposition de tous les Membres après la réunion (voir le document G/MA/411). • Afin de faciliter la préparation et le suivi des réunions pour les délégués, le Secrétariat a ajouté un certain nombre de nouvelles fonctionnalités dans l'eAgenda du Comité (à savoir inclusion de remarques liminaires/finales de la Présidence au titre de chaque point de l'ordre du jour; inclusion de tous les rapports du Secrétariat, de la Présidence et des observateurs en tant que déclarations; liste de toutes les délégations qui prennent la parole à une réunion). Sur la base des renseignements disponibles dans l'eAgenda, le système peut générer un document regroupant tous les renseignements disponibles pour chaque point de l'ordre du jour, qui peut être téléchargé par les délégués à la fin de la réunion. Ce document pourrait être utilisé par les délégués comme rapport préliminaire d'une réunion formelle et contribuera à faciliter l'établissement du compte rendu par le Secrétariat. • Le système de notification en ligne pour les restrictions quantitatives, qui constituerait, d'après le Comité, une amélioration importante susceptible d'aider les Membres présentant des notifications, sera mis au point sous réserve des contraintes budgétaires.
6. Comité des règles d'origine	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction d'un eAgenda dans le contexte du Comité des règles d'origine.
7. Comité des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des fonctionnalités suivantes du système d'eAgenda: <ul style="list-style-type: none"> i) mise en ligne des déclarations des Membres; et ii) facilitation de l'accès aux documents pertinents pour les réunions. <p>Ces fonctionnalités seront mises à disposition dans le cadre d'un essai qui commencera lors des réunions du printemps 2024 des Comités chargés des règles et se terminera lors de celles du printemps 2025. Ce point sera réexaminé lors des réunions des Comités chargés des règles du printemps 2025 afin de décider de la prolongation de la période d'essai ou de l'utilisation, à titre permanent, de ces fonctionnalités ou de toute autre fonctionnalité convenue du système de l'eAgenda.</p>

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
8. Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en lien des préoccupations commerciales connexes entre les comités qui utilisent actuellement la base de données sur les préoccupations commerciales (dont le Comité SPS). • Élaboration en cours d'un manuel d'utilisation pour l'eAgenda SPS. • Efforts en cours pour assurer une coordination entre les comités de l'OMC utilisant eAgenda.
9. Comité des subventions et des mesures compensatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des fonctionnalités suivantes du système d'eAgenda: <ul style="list-style-type: none"> i) mise en ligne des déclarations des Membres; et ii) facilitation de l'accès aux documents pertinents pour les réunions. <p>Ces fonctionnalités seront mises à disposition dans le cadre d'un essai qui commencera lors des réunions du printemps 2024 des Comités chargés des règles et se terminera lors de celles du printemps 2025. Ce point sera réexaminé lors des réunions des Comités chargés des règles du printemps 2025 afin de décider de la prolongation de la période d'essai ou de l'utilisation, à titre permanent, de ces fonctionnalités ou de toute autre fonctionnalité convenue du système de l'eAgenda.</p>
10. Comité des obstacles techniques au commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'eAgenda ("Ordre du jour collaboratif") pour l'ensemble des points de l'ordre du jour. Voir tableau 4 plus haut.
11. Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition adoptée par le Comité concernant l'adoption d'eAgenda à titre d'essai. • Soutien en faveur du maintien par le Secrétariat du mode hybride pour les réunions, à moins qu'une décision contraire ne soit prise à l'échelle de l'OMC. • Soutien en faveur de l'inclusion par le Secrétariat d'hyperliens vers les documents et références mentionnés dans les documents.

3.2.6 Travaux de fond

3.8. Les améliorations ci-après ont été apportées par le CCM et ses organes subsidiaires en vue d'améliorer leurs travaux de fond.

Tableau 7. Améliorations concernant les travaux de fond

Organe de l'OMC	Amélioration(s)
1. Comité de l'évaluation en douane	<ul style="list-style-type: none"> • En principe, et sous réserve de la volonté des membres, le Comité préparera des séances thématiques dans un cadre informel afin de partager les expériences.
2. Comité de l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu de l'expérience positive des séances d'échange de données d'expérience du CAM sur le commerce des produits liés à la COVID-19, le Comité continuera à organiser des séances thématiques en s'appuyant sur les propositions des Membres.
3. Groupe de travail des entreprises commerciales d'État	<ul style="list-style-type: none"> • La "Situation en ce qui concerne les notifications présentées par les Membres de l'OMC au titre de l'article XVII:4 a) du GATT de 1994 et du paragraphe 1 du Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994" sera distribuée deux fois par an, avant chaque réunion formelle du Groupe de travail, et après la clôture de l'aérogamme pour la réunion.

ANNEXE
Liste des rapports présentés par les organes subsidiaires du CCM

Organe de l'OMC	Rapport (Cote du document)
1. Comité de l'agriculture	G/L/1509
2. Comité des pratiques antidumping	G/L/1500
3. Comité de l'évaluation en douane	G/L/1513
4. Comité des licences d'importation	G/L/1511
5. Comité de l'accès aux marchés	G/L/1494
6. Comité des règles d'origine	G/L/1493
7. Comité des sauvegardes	G/L/1502
8. Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	G/L/1508
9. Comité des subventions et des mesures compensatoires	G/L/1505
10. Comité des obstacles techniques au commerce	G/L/1504
11. Comité de la facilitation des échanges	G/L/1515
12. Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce	G/L/1491
13. Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information	G/L/1498
14. Groupe de travail des entreprises commerciales d'État	G/L/1495